

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.100.B

**Convention de
partenariat 2021 avec
l'association
Aerospace Valley :
attribution de
subvention**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juin 2021**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.100.B**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC L'ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY :
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

AEROSPACE VALLEY est un pôle de compétitivité de portée mondiale centré géographiquement sur les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Il intervient dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

Aerospace Valley est une association loi 1901 créée en 2005 qui rassemble des entreprises, centres de recherche, centres de formation et institutions concernés des deux régions et dont l'une des principales ambitions est de conserver le positionnement stratégique de ces secteurs au niveau mondial et européen. A ce jour, le Pôle compte 850 adhérents dont 500 PME/PMI.

Dans ce but, le Pôle définit une stratégie industrielle, de recherche et de formation, identifie et promeut des projets partenariaux entre ses membres, et mène des actions d'animation, d'intelligence économique et de communication. Aerospace Valley travaille sur des projets de R&D collaborative entre industrie, formation et recherche.

Le programme d'actions 2021 du Pôle se décline comme suit :

- Réduction de la mono-dépendance à l'aéronautique,
- Action MAELE pour Mobilité Aérienne Légère Environnementalement responsable
- Poursuite des actions pour la Performance Industrielle (accompagnement dans les transitions digitale, énergétique et environnementale des entreprises)
- Opportunités d'affaires : informations régulières sur les opportunités de financement, accompagnement au montage de projets innovants, accompagnement des adhérents présents sur le stand Nouvelle Aquitaine au salon du Bourget, Rendez-vous Business to Business
- Mise en Réseau : mise à disposition de canaux de communication ciblés avec des newsletters quotidiennes, actualités et veilles de la filière, accès aux appels à idées, appels à manifestations d'intérêts et appels à projets,
- Renforcement du volet « emploi-formation-compétences » : promotion de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les établissements de formation, présence sur les salons emploi-formation, challenges étudiants, aide au recrutement, relais et facilitateur entre les acteurs de la formation et les entreprises pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, cellule de veille sur les métiers de demain.

Afin de mettre en œuvre et amplifier ses actions, le Pôle s'appuie sur des partenariats locaux et plus particulièrement les technopoles.

Au regard du programme d'actions 2021, GrandAngoulême propose son soutien à Aerospace Valley sous la forme d'un partenariat tri-partite avec la Technopole Eurekatech qui reposerait sur les actions suivantes :

- Organiser au moins un événement rassemblant des membres d'Aerospace Valley sur le territoire par an (hors assemblée générale),
- Contribuer à mettre en évidence les start-ups de la Technopole au sein de la filière Aéronautique-Spatial-Défense lorsque c'est pertinent,
- Assurer la promotion des actions en faveur de l'innovation conduites par GrandAngoulême et Eurekatech,

- Participer aux réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Inviter et associer GrandAngoulême aux manifestations mises en place par Aerospace Valley (AVterworks, salon du Bourget les années impaires, ...),
- Mobiliser les entreprises de l'aéronautique installées sur le Grand Angoulême à participer aux actions de performance économique et industrielle et de dynamique emploi-formation qu'anime ou relaie Aerospace Valley,
- Mobiliser les entreprises de la filière aéronautique-défense et spatiale installées sur le territoire de GrandAngoulême à adhérer et s'impliquer dans Aerospace Valley.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Aerospace Valley pour la réalisation du programme d'actions 2021.

D'APPROUVER la convention de partenariat 2021 avec Aerospace Valley et EurekaTech.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 22 juin 2021



EUREKATECH
TECHNOPOLE
ANGOULÊME • COGNAC • CHARENTE



CONVENTION DE PARTENARIAT

2021

Entre la

Communauté d'Agglomération Grand Angoulême

Et

la Technopole Eurekatech

Et

Aerospace Valley

ENTRE

AEROSPACE-VALLEY,

Dont le siège social se situe : 3 rue Tarfaya 31 400 TOULOUSE

Représentée par Yann BARBAUX, Président

Ci-après dénommée « AEROSPACE-VALLEY»

ET

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Dont le siège social se situe : 25 Boulevard Besson Bey 16023 Angoulême

Représentée par Xavier BONNEFONT, Président

Ci-après dénommée « GrandAngoulême »

ET

L'association Technopole GrandAngoulême Charente - EUREKATECH,

Dont le siège social se situe Parc Activité du Grand Girac – 70 rue Jean Doucet – 16470 Saint Michel

Représentée par Monsieur Joël DENIS-LUTARD, Président

Ci-après dénommée « EurekaTech »

Ci-après dénommées communément « Les Parties »

PREAMBULE

GrandAngoulême, EurekaTech et AEROSPACE-VALLEY s'engagent sur les termes d'une convention de partenariat économique au bénéfice des entreprises locales de la filière aéronautique-défense-spatiale et du territoire.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, GRANDANGOULEME a décidé de soutenir et de mener diverses actions de développement dans les domaines de l'innovation et des nouvelles technologies.

Dans la continuité de cette stratégie, GrandAngoulême a soutenu et mobilisé les partenaires territoriaux pour aboutir à la création de la Technopole EurekaTech. La communauté d'agglomération de Grand Cognac est également membre fondateur de la technopole.

La gouvernance de l'association met en œuvre tout type d'actions en faveur du développement de l'activité et de l'emploi économique et des entreprises, en particulier sur les domaines de spécialisation identifiés :

- Image et Industrie Culturelle et Créative (en lien avec le Pôle Image Magelis),
- Industrie électronique, stockage de l'énergie et process industriel,
- Packaging, conditionnement (e-pack, design, etc.) – spiritueux et luxe.

S'appuyant sur un bureau et un conseil d'administration composés de représentants du monde économique, de l'enseignement et des institutions publics, la technopole propose une offre de services reposant :

- L'accompagnement des entreprises innovantes,
- L'animation et la mise en réseau des compétences scientifiques et industrielles sur le territoire,
- L'accueil d'entreprises et la promotion du territoire.

De par ses missions, le Pôle de Compétitivité Aerospace Valley s'inscrit dans la démarche de GrandAngoulême et peut y contribuer, en particulier pour les entités économiques en lien avec la filière Aéronautique Espace et Drones sur les trois objectifs ci-dessous :

- Renforcer les voies du dialogue et des échanges entre les acteurs du développement économique.
- Créer et animer des rencontres pour favoriser la coopération en réseau des ressources économiques du territoire.
- Mobiliser entreprises et acteurs du développement autour de moyens et d'outils, pour ensemble, ouvrir le champ des possibles.

De ces trois objectifs découlent des grandes orientations stratégiques rattachées à des projets dans lesquelles l'implication des entreprises et des acteurs du développement est prioritairement recherchée.

GrandAngoulême, au travers de sa politique économique et notamment par la création d'Eurekatech souhaite anticiper les mutations économiques de demain en encourageant ses filières à l'excellence au travers du développement des logiques d'innovation, de transition digitales et écologiques et de synergies collaboratives.

Le partenariat, objet de cette convention, s'inscrit dans le cadre de l'animation de la filière aéronautique-spatiale et défense, dans un contexte où le territoire de GrandAngoulême héberge une concentration d'acteurs de la filière ou bien d'acteurs dont l'activité vient en soutien ou participe à la transformation digitale, énergétique et environnementale de la filière ASD dans les différents champs de compétence et de savoir-faire (procédé lean, usine 4.0, réalité virtuelle et augmentée, robotique, transition électrique, virtualisation des procédés et serious gaming).

Comme cela a été fait en 2019 et en 2020, des interventions ciblées, et en lien avec les objectifs poursuivis par AEROSPACE-VALLEY, seront élaborées avec les services de développement économique de GrandAngoulême et avec le soutien de la Technopole pour répondre aux préoccupations des entreprises locales telles que :

- Favoriser les partenariats (PME-grands groupes implantés localement, universités, laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs et autres pôles de compétitivité ou clusters),
- Identifier des axes d'innovation et accompagner les entreprises dans le processus d'innovation,
- Renforcer la pérennité des entreprises et développer leur notoriété,
- Mettre en commun les compétences pour acquérir des marchés.

Cette meilleure connaissance réciproque, permettra de développer et dynamiser l'économie du territoire et accueillir de nouvelles entreprises par une attractivité renforcée.

ARTICLE 1 – LES OBJECTIFS DES PARTENAIRES

Grand Angoulême :

GrandAngoulême a élaboré son schéma de développement économique qui repose sur les orientations stratégiques suivantes:

- Promouvoir l'image du territoire pour attirer les cibles prioritaires,
- Accueillir et accompagner les entreprises et les talents,
- Diversifier le tissu économique en pariant sur les écosystèmes de demain,
- Renforcer l'économie de proximité au service d'un développement équilibré du territoire.

Elle intervient sur toute la chaîne de l'accompagnement des entreprises en allant de l'émergence à l'incubation, en passant par la création puis le soutien à la croissance.

Elle investit chaque année pour financer des infrastructures d'accueil des entreprises (parcs d'activités et villages d'entreprises, pépinières et hôtels d'entreprises), des programmes de recherches, des centres de transfert de technologies, pour accompagner des projets individuels ou collectifs d'entreprises et dans des actions de marketing territorial permettant de capter des projets exogènes.

Un ensemble d'outils, de prestations, et de dispositifs sont mis en œuvre par GrandAngoulême afin de remplir ces missions :

- Stimulation de l'entrepreneuriat par la mise en œuvre d'actions ciblant les collégiens, les étudiants, les demandeurs d'emplois, les salariés, les femmes, notamment le programme Go&Cie
- Co-animation avec la Technopole EurekaTech d'un programme visant à faire émerger, encourager, accompagner et concrétiser la création d'entreprises innovantes sur son territoire,
- Gestion et animation du Technoparc Krysalide qui a fait l'objet d'une extension afin d'accueillir des projets de création nécessitant des ateliers de fabrication et de prototypage,
- Mise en œuvre d'un ensemble d'actions et de dispositifs afin de faciliter la croissance des entreprises et leur accès aux marchés : appels à projets, accompagnement par des consultants, financement quasi fonds propres...

GrandAngoulême mène également des actions en faveur des actions insertion et emploi.

AEROSPACE-VALLEY :

Les missions d'AEROSPACE-VALLEY en 2021 :

Dans un contexte de crise liée à la COVID qui affecte la filière, AEROSPACE VALLEY, dans la phase IV des Pôles de compétitivité, poursuit en les adaptant ses missions prioritaires : l'innovation pour la compétitivité, la coordination forte avec les acteurs de la filière stratégique et l'internationalisation, en particulier dans un contexte européen.

Le Pôle poursuivra et amplifiera sa contribution pour rendre ses membres plus résilients et mieux préparés sur un plan industriel et économique à la relance de l'activité des filières aéronautiques, spatiales, drones et systèmes embarqués. Les adaptations du plan d'actions se déclinent comme suit :

- Réduction de la mono-dépendance à l'aéronautique : trop d'entreprises sont dépendantes de manière exclusive d'un seul programme aéronautique ou d'un seul donneur d'ordre. Se diversifier à minima sur plusieurs marchés du secteur aéronautique peut aider à surmonter la crise actuelle, idéalement avoir une partie de son chiffre d'affaires dans une autre filière que l'aéronautique est une voie de développement stratégique à encourager. Le Pôle va mener des actions sur le territoire pour faire connaître les besoins technologiques ou de services d'autres filières comme la Santé, les Energies renouvelables ou l'Agriculture de précision. Des passerelles existent qui peuvent offrir de nouvelles perspectives d'affaires à nos entreprises.
- Action MAELE pour Mobilité Aérienne Légère Environnementalement responsable : en interaction étroite avec le plan de relance régional pour une aviation décarbonée et en bonne coordination avec les programmes nationaux gérés au niveau du CORAC par la DGAC, le Pôle va lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt, fédérera des acteurs dont les compétences sont complémentaires et contribuent à la réduction des GES. Parmi les domaines à explorer, la création d'infrastructures au sol adaptées aux évolutions prévisibles des modes de propulsion et des usages de transport sont un volet essentiel dans lequel les aérodromes régionaux doivent se positionner.
- Poursuite des actions pour la Performance Industrielle (accompagnement dans les transitions digitale, énergétique et environnementale des entreprises) :
 - o Mutualisation/regroupements : en intégrant une communauté aéronautique et spatiale élargie à l'Europe (partenariats avec des clusters Européens).
 - o Faciliter la mise en relation entre entreprises, centres de recherche et organisme de formation
 - o ateliers et appel à participation des membres sur programmes que gère le Pôle (numérique/digitalisation, usine 4.0, Move 4.0, GALETEA, ...)
 - o Usine 4.0 : Relais et appui au déploiement des programmes mise en place par la Région et ou par le GIFAS en matière de performance industrielle,

Le Pôle s'appuie sur des partenariats locaux, en particulier la présence d'une Technopole pour déployer les moyens dont il dispose dans le cadre de ses MISSIONS :

Opportunités d'affaires :

- o Faire bénéficier d'informations régulières sur les opportunités de financement pour le développement de produits, solutions, services au niveau régional, national et européen.
- o Proposer un accompagnement au montage de projets innovants, pouvant obtenir une labellisation, qualifiante, pour présentation de dossiers robustes, améliorant les chances d'accéder aux financements des projets (FUI/PSPC-Région, GREEN DEAL, H2020, CORAC, RAPID,...)

- Accompagnement des adhérents présents sur le stand Nouvelle Aquitaine au salon du Bourget,
- Faciliter l'exposition au sein d'espaces collectifs mutualisés lors d'importants salons professionnels en France et à l'international,
- Rendez-vous Business to Business à l'initiative d'AEROSPACE-VALLEY ou mobilisation des entreprises sur des forums d'affaires significatifs,
- Mise en Réseau :
 - Bénéficier de canaux de communication ciblés avec des newsletters quotidiennes, actualités et veilles de la filière, aéronautique, espace, drones, systèmes embarqués
 - Communication interne/externe : flashes info adhérents, site internet, Plateforme Connect et newsletters.
 - Accéder aux appels à idées, appels à manifestations d'intérêts et appels à projets,
 - Plus de 130 événements ou webinaires organisés pour les membres sur Occitanie et Nouvelle Aquitaine, 1 forum et 1 AG par an, avec chaque fois une thématique forte pour la professionnalisation des membres,
- Emploi-formation-compétences :
 - promotion de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les établissements de formation, présence sur les salons emploi-formation, challenges étudiants,
 - Aide au recrutement avec un partenaire professionnel « TALEEZ » gérant une plateforme de diffusion d'offre et de demande accessible directement via le site AEROSPACE VALLEY avec tarifs préférentiels pour ses membres.
 - Relais et facilitateur entre les acteurs de la formation et les entreprises pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises (ex. Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique avec le Rectorat).
 - Cellule de veille sur les métiers de demain

EUREKATECH :

La Technopole EUREKATECH a piloté en 2020 les projets usine du futur et industrie créative ainsi qu'une version dégradée d'événements de communication (Festival EurekaTech Fest, webinaire...)

A titre d'exemple, nous pouvons citer les actions et projets suivants :

- La technopole est partenaire du programme Sirena qui vise à renforcer l'internationalisation des éco systèmes,
- EurekaTech est maître d'œuvre du volet entrepreneurial du programme Confluence Créative qui a démarré à l'été 2020 avec des partenaires mexicains de Zapopan sur des financements de l'Agence Française de Développement,
- Open innovation : des prestations sont réalisées pour le compte de grands comptes (Naval Group, GrandAngoulême, Mediatoon...) visant à amplifier les projets collaboratifs et les partenariats entre ces grandes entreprises et l'éco-système des start up,
- Territoire d'industrie : la Technopole est l'opérateur du contrat,
- Coopération GrandAngoulême/GrandCognac : GrandCognac est membre fondateur de la technopole et des actions visant à amplifier les partenariats entre acteurs des deux territoires ont démarré,

- Entrepreneuriat : renforcement de l'offre de services et organisation du Challenge Positif
- Industrie du Futur : la technopole assure la mission de définition des contours de l'offre « plate forme locale » dédiée à l'industrie du futur, localisée sur Krysalide et connectée à l'accélérateur régional Usine du futur

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULÊME, la TECHNOPOLE EUREKATECH et AEROSPACE-VALLEY.

En rassemblant leurs compétences et leurs connaissances, la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULÊME, EUREKATECH et AEROSPACE-VALLEY entendent œuvrer ensemble sur un calendrier triennal 2021-2023 pour permettre :

- D'une part à AEROSPACE VALLEY d'exécuter les missions présentées à l'Article 1 en s'appuyant sur les structures de développement économique locales, et en particulier, la Technopole EUREKATECH
- D'autre part, de maintenir un dialogue susceptible d'apporter un éclairage sur la situation de la filière ASD et de ses principaux secteurs Aéronautiques, Espace et Drones et des métiers associés au profit des acteurs économiques locaux.
 - Partager l'information sur les évolutions économiques de la filière aéronautique et du territoire en vue d'anticiper leurs mutations, y compris dans le cadre des conséquences induites par la crise sanitaire COVID19,
 - Collaborer conjointement à la mise en œuvre du plan de relance de la filière aéronautique-défense et spatiale,
 - Proposer et organiser des actions visant à sensibiliser les entreprises aux transformations et aux mutations économiques,
 - Mettre en œuvre des actions/manifestations concourant à la réponse aux besoins des entreprises (mise en réseau, actions de mutualisation d'outils et ressources, prospection de nouveaux marchés...) et du territoire en matière économique,
 - Contribuer à l'accueil et l'implantation de nouvelles entreprises,
 - Promouvoir et communiquer respectivement sur les actions menées par chacune des structures, lorsqu'elles sont pertinentes du domaine ASD.
 - Favoriser les mises en relation entre les start up et entreprises innovantes de l'éco système territorial Eurekatech avec l'éco-système régional du Pole Aerospace

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS MUTUELS DES PARTIES

AEROSPACE-VALLEY s'engage à:

- Organiser au moins un événement rassemblant des membres d'AEROSPACE-VALLEY sur le territoire par an, hors assemblée générale,
- Assurer la promotion des actions en faveur de l'innovation conduites par GRANDANGOULÊME/EUREKATECH
- Participer aux réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Inviter et associer GRANDANGOULÊME à ses manifestations (AVterworks, salon du bourget les années impaires, ...
- Mobiliser les entreprises de l'aéronautique installées sur le territoire de GRAND ANGOULÊME à participer aux actions de performance économique et industrielle et de dynamique emploi-formation qu'anime ou relaie AEROSPACE-VALLEY.
- Mobiliser les entreprises de la filière aéronautique-défense et spatiale installées sur le territoire de GRANDANGOULEME à adhérer et s'impliquer dans AEROSPACE-VALLEY.
- Contribuer à mettre en évidence les start-ups de la Technopole Eurekatech au sein de la filière ASD lorsque pertinent.

GRANDANGOULÊME et EUREKATECH s'engagent à:

- Associer les membres d'AEROSPACE-VALLEY présents sur le territoire (voire d'un territoire élargi si le besoin l'exige) à des réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Collaborer avec AEROSPACE-VALLEY afin de co-construire une offre d'accompagnement des entreprises (EI, TPE, PME, ETI...),
- Contribuer à anticiper et à accompagner les mutations économiques et les restructurations du territoire en développant avec AEROSPACE-VALLEY des actions de veille et de prospective économique liées à la filière aéronautique (ASD),
- A mener des actions de réflexions communes avec AEROSPACE-VALLEY et ses membres pour identifier des axes de développement en faveur des entreprises,
- Inviter AEROSPACE-VALLEY aux manifestations économiques organisées par ses soins,
- Formuler de façon anticipée et concertée les requêtes spécifiques pouvant contribuer à son plan d'actions.

ARTICLE 4 – CONCOURS FINANCIER

Le partenariat conclu entre la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULÊME et AEROSPACE-VALLEY prévoit des dispositions financières par le versement d'une subvention de 5 000 € à la signature de la présente convention.

La subvention sera mandatée en totalité auprès du tiers suivant :

Titulaire : Aerospace Valley

Domiciliation : Banque Postale / Centre Financier / 33900 Bordeaux Cedex 9

Références bancaires du bénéficiaire : 20041 / 0106 / 1584854J037 / 73

Une mise à disposition de moyens pour les réunions du Pôle AEROSPACE VALLEY au sein du technoparc Krysalide.

ARTICLE 5 – SUIVI ET PILOTAGE DE LA CONVENTION

AEROSPACE-VALLEY établit un bilan annuel de mise en œuvre de l'accord.

Ce bilan annuel fait un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées portant sur les engagements pris dans le cadre de cette convention. Il peut également, le cas échéant, suggérer des évolutions en termes d'objectifs et d'actions à mener selon l'actualité et les mutations de la filière aéronautique-défense et spatiale.

Des groupes de travail spécifiques « Projets » pourront être créés dans le cadre des actions relatives à la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire, sur demande de l'une ou de l'autre des parties.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

AEROSPACE-VALLEY s'engage à assurer la promotion de son partenariat avec la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULÊME auprès de ses membres.

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULÊME s'engage à porter à la connaissance des entreprises, des élus et services communautaires, et des habitants de l'agglomération, notamment au travers de ses publications et de son site internet, les projets et actions menées par AEROSPACE-VALLEY ainsi que ceux nés dans le cadre de ce partenariat.

Les Parties autorisent l'utilisation de leurs logos respectifs dans les documents de promotion des actions communes mises en place dans le cadre de la convention.

Les Parties s'engagent conjointement à présenter ensemble leur politique de coopération au cours d'opérations de relations publiques.

ARTICLE 7 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention est établie pour l'année civile en cours et est renouvelable par tacite reconduction.

Elle peut être révisée, si nécessaire, par voie d'avenant, à l'initiative de l'une des parties, pour tenir compte de possibles évolutions du cadre législatif, réglementaire et contextuel dans lequel elle est mise en œuvre ou pour en prolonger la durée.

Elle peut être résiliée sur l'initiative de l'une des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait en trois exemplaires originaux,

à Angoulême, le

Pour AEROSPACE-VALLEY
Le Président,

Yann BARBAUX

Pour la technopole Eurekatech,
Le Président

Pour GrandAngoulême
Le Président

Joël DENIS-LUTARD

Xavier BONNEFONT